

RAPPORTEUR : Mme Evelyne AZIHARI

OBJET : Acquisition de véhicules 2014

Mesdames, Messieurs,

La communauté d'agglomération possède pour le service gestion des déchets un parc de véhicules poids lourds utilisés pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables, ainsi que des véhicules de service pour diverses interventions (suivi de collecte et divers travaux d'entretien effectués dans les déchèteries). Ces véhicules doivent être renouvelés régulièrement, afin d'assurer la continuité du service.

Par ailleurs la communauté d'agglomération a prévu, dans son budget 2014, l'achat d'un tracteur avec des outils pour effectuer différentes opérations d'entretien dans les déchèteries. Un marché pour l'acquisition de ces véhicules a été passé sous forme de quatre lots distincts pour un montant global estimatif de 300 000 € TTC :

Lot 1 : Acquisition d'un châssis porteur 6 x 2 de 26 tonnes de PTAC,

Lot 2 : Fourniture et pose d'une benne à ordures ménagères de 21 m³ de capacité,

Lot 3 : Fourniture d'un fourgon L2H2 et d'un véhicule particulier,

Lot 4 : Fourniture d'un tracteur avec accessoires.

* * * * *

VU les articles L2221-1 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales relatif à signer par le président, les marchés sur la base d'une estimation de l'étendue de besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU les articles 57 à 59 du code des marchés publics relatifs aux appels d'offres ouverts,

VU l'article 3 alinéa II – 3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de la protection et de mise en valeur de l'environnement, et du cadre de vie.

VU la délibération n° 2 du conseil de communauté du 1 février 2010 portant délégation du conseil au bureau.

CONSIDERANT que le renouvellement de véhicules (une benne à ordures ménagères de 26 T, un fourgon et un véhicule de 5 places) et l'acquisition d'un tracteur avec outils ont été votés dans le cadre du budget 2014.

CONSIDERANT qu'une procédure de consultation par appel d'offres ouvert a été lancée pour procéder à ces achats,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 17 février 2014

n° 11

page 2/2

Le bureau de la communauté d'agglomération, ayant délibéré, décide d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce marché pour le montant estimatif de 300 000 € TTC.

Les montants des dépenses seront imputés sur les lignes budgétaires de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais suivantes :
812.10/2182/3470 - 812.31/2182/3460

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 21/02/2014 n° 940
Publié au siège de la CAPC, le 19/02/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER